

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2013/14

SESSION 1

Droit pénal spécial

Chantal CUTAJAR

CAS PRATIQUE.

Clément s'est séparé de son épouse Sophie, Directrice commerciale de la filiale française de la Société Pear. Dans le jugement prononçant le divorce le 1^{er} janvier 2011 qui a été notifié à Sophie le 10 janvier 2011, Clément a obtenu la garde de leur fille, la jeune Emilie, âgée aujourd'hui de 8 ans. Le jugement mettait en outre à la charge de Sophie, d'une part une pension alimentaire pour sa fille de 500 € par mois, et une prestation compensatoire de 1 500 € pour Clément.

Sophie ne verse plus à Clément la pension alimentaire depuis le 1^{er} janvier 2013. Quant à la prestation compensatoire, elle a également cessé de la verser depuis le 1^{er} mars 2011. A titre de mesure de rétorsion, Clément envisage de s'opposer à l'avenir à l'exercice du droit de visite et d'hébergement de Sophie sur l'enfant et décide de déménager sans laisser d'adresse à son ex-conjointe.

Qualifier les faits. Quelles sont les sanctions encourues ?

Durée : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : Code pénal

Matériel autorisé : aucun

